

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 807 accordant une permission d'un mois À Ame Neveu.

n° 807

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
11 août 1950

Numéro JO
n° 8 du 30/08/1950

Date du numéro
30 août 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonies par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 2235 du 24 mars 1945 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire européen de la Côte française des Somalis et les textes qui l'ont modifié où complété

Vu l'avis favorable du chef du service des affaires économiques,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1. — Une permission d'absence un mois à solde entière est accordée à Me Neveu (Dora), dactylographe, en service aux affaires économiques, pour en jouir en Ethiopie. Art. 2. — La présente décision, Qui aura effet pour compter du 1^{er} septembre 1950, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera,

pour le gouverneur et par le delegationle secretaire generalchamboredon